

Formation sûreté 11.2.3.9 : Accès au fret aérien identifiable sécurisé

Contexte

Toute entité faisant partie de la chaîne sécurisée du fret aérien, a l'obligation de former son personnel selon les prescriptions des normes européennes, notamment l'article EU2015/1998 11.2.3.9.

Public Cible

Toute personne travaillant pour une société ayant le statut, ou désirant l'obtenir, d'« Agent Habilité / Regulated Agent », de « Chargeur Connu / Known Consignor », ou ayant accès au fret aérien et/ou courrier et mettant en œuvre des contrôles de sûreté, autres que l'inspection/filtrage.

Cela peut concerner tant le personnel d'entrepôt que de bureau (y compris le management, direction, RH) et même le personnel intérimaire !

Cela concerne potentiellement les : freight forwarders, GHA 1^{ère} et 2^{ème} ligne, expéditeurs, brokers, compagnies de transport routier, etc.

Contenu et objectifs

- Connaissance des actes d'intervention illicite déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation
- Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent les contrôles de sûreté
- Connaissance des dispositions légales applicables dans le domaine de la sûreté du fret et des envois postaux
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des participants de la chaîne sécurisée du fret aérien
- Connaissance des exigences de protection pour le fret et les envois postaux

Détails pratiques :

- Durée de 4h
- Validité 1 an
- Concepts théoriques et exemples pratiques, le but étant d'avoir une approche pragmatique se rapprochant le plus possible des situations vécues au quotidien
- Test écrit pour vérifier la bonne compréhension des différents points abordés (réussite = 80%)

Conditions :

les participants doivent avoir préalablement été sujets à une vérification ordinaire de leurs antécédents, cette responsabilité relève du (candidat) RA-AH/KC-CC. Par défaut, « mh avia » considère que les personnes inscrites remplissent cette condition.

Contact :

Mohammad-Hâny JARFI
Consultant Logistique – Air freight – Sûreté
mh avia
Liège Airport, Bâtiment 50
mohammad@mhavia.com
+32 468 09 60 49